

Programmes du Service du développement régional et local de l'ARK	Buts	Demandeurs admissibles	Critères/projets admissibles	Prêts/investissements et contributions	Facteurs importants
<b>Fonds de développement des entreprises inuites</b>	Contributions pour : 1. La recherche et le développement; 2. L'établissement d'entreprises; 3. Les projets de développement économique.	1. Promoteurs bénéficiaires de la CBJNQ. 2. Organismes sectoriels du Nunavik.	Au moins l'un des critères suivants : 1. La création d'emplois; 2. Les projets qui ont un impact indirect sur l'économie locale ou régionale.	Maximum de 20 000 \$ (le montant varie en fonction des disponibilités budgétaires annuelles).	-Financement limité pour ce qui est de la participation à divers projets.  -Soutien aux secteurs des mines et du tourisme.
<b>Fonds d'aide au financement d'entreprises</b>	Compléter le financement du promoteur pour aider à la réalisation de projets qui bénéficient de programmes de financement ou de contribution de l'ARK/du CLDK ou d'autres programmes.	Promoteurs bénéficiaires de la CBJNQ.		Contributions directes.	
<b>Fonds Makigiarutiit I et II consolidé</b>	-Améliorer le contexte économique d'une communauté/de la région par l'entremise d'activités économiques. -Le Fonds vient en aide aux entreprises commerciales et d'économie sociale, ainsi qu'aux projets des secteurs économiques et des communautés listés dans les plans locaux de création d'emplois et de développement. -Cette politique adaptée par le Nunavik répond à	1. Firms et entreprises appartenant majoritairement à des Inuits bénéficiaires de la CBJNQ. 2. Firms et entreprises sans but lucratif du secteur socioéconomique, dont la majorité des membres sont des Inuits bénéficiaires de la CBJNQ. 3. Associations coopératives, dont la majorité des membres sont des Inuits bénéficiaires de la CBJNQ. 4. Organismes sans but lucratif local qui répondent à des besoins de la communauté.	1. Les Infrastructures. 2. L'équipement. 3. L'expansion du marché.  <i>Aucun fonds de roulement.</i>	Sous réserve des fonds disponibles : Maximum : 150 000 \$ en prêts, contributions ou investissements en actions privilégiées devant être rachetées à l'intérieur d'une période maximale de 15 ans. -Les sommes maximales pour les projets réalisés par des femmes et des jeunes représentent 50 % des coûts admissibles du projet jusqu'à concurrence de	-Le promoteur doit investir 20 %* du coût total du projet. -Les prêts nécessitent des garanties de prêt offertes par le promoteur. -Taux d'intérêt : taux de la Banque du Canada, plus 5 % jusqu'à concurrence de 7 %.  *Les secteurs économiques nécessitant du soutien et les projets locaux de création d'emplois et de

	des besoins financiers particuliers des projets des secteurs économiques et des communautés qui ne peuvent bénéficier d'autres programmes régionaux ou provinciaux.			150 000 \$ par projet.	développement sont exemptés de cette exigence de capital.
<b>Fonds Makigiarutiit III</b>	<p>-Établir des conditions favorisant l'émergence du développement économique (incluant l'aide à l'expansion des entreprises).</p> <p>-Créer ou développer des entreprises.</p> <p>-Créer ou maintenir des emplois.</p> <p>-Favoriser l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes.</p>	<p>-Entreprises commerciales et entreprises d'économie sociale ou promoteurs d'entreprises qui sont bénéficiaires de la CBJNQ</p> <p>Plus :</p> <p>-Formation de la main-d'œuvre</p> <p>Les projets de cette catégorie visent essentiellement à développer la main-d'œuvre inuite, particulièrement par la formation professionnelle. Le recyclage ou la formation temporaire ou continue qui sont nécessaires au démarrage, à l'expansion ou à la consolidation de projets d'entrepreneuriat.</p> <p>-Économie sociale</p> <p>Les projets de cette catégorie visent les initiatives des organismes sans but lucratif du secteur de l'économie sociale. La production de biens et de services doit faire partie des activités de l'entreprise ou de l'organisme pour générer des recettes et atteindre la viabilité économique.</p>	<p>1. Les Infrastructures.</p> <p>2. L'équipement.</p> <p>3. L'expansion du marché.</p> <p>4. La formation de la main-d'œuvre en vue de l'expansion ou de la consolidation de projets d'entrepreneuriat.</p> <p><i>Aucun fonds de roulement.</i></p>	<p>Maximum de 500 000 \$ (sous réserve des fonds disponibles).</p> <p>-Prêts.</p> <p>-Contributions.</p> <p>-Investissements en actions privilégiées devant être rachetées à l'intérieur d'une période maximale de 15 ans.</p>	<p>- Le promoteur doit investir 20 % du coût total du projet.</p> <p>-Les prêts nécessitent des garanties de prêt offertes par le promoteur.</p> <p>-Taux d'intérêt : taux de la Banque du Canada, plus 2 % jusqu'à concurrence de 4 %.</p>
<b>Fonds de développement des territoires (de plus amples renseignements à venir)</b>	Type de projets : sociaux, culturels, touristiques, économiques, environnementaux, technologiques et autres.				

	<b>Buts</b>	<b>Demandeurs admissibles</b>	<b>Critères/projets admissibles</b>	<b>Contributions</b>	<b>Facteurs importants</b>
<b>Mesures de soutien à l'entrepreneuriat</b>	Offrir de l'assistance technique aux entrepreneurs.	-Soutenir le démarrage d'entreprises, notamment celles que démarrent de jeunes entrepreneurs. -Encourager la nouvelle génération d'entrepreneurs. -Augmenter le taux de survie des entreprises de moins de trois ans en offrant un suivi et de l'encadrement additionnels.		Les projets sont évalués par rapport à leur respect du but du fonds.	
<b>Mesures de soutien destinées aux entreprises émergentes</b>	Offrir de l'assistance technique aux entreprises émergentes.	-Études de faisabilité. -Études de marché. -Études d'opportunités. -Embauche d'experts (consultants). -Élaboration d'un produit ou d'un projet.		Les projets sont évalués par rapport à leur respect du but du fonds.	

### Soutien de l'ARK offert aux secteurs

<b>Service du développement régional et local de l'ARK</b>	<b>Buts</b>	<b>Demandeurs admissibles</b>	<b>Critères/projets admissibles</b>	<b>Prêts/investissements et contributions</b>	<b>Facteurs importants</b>
<b>Développement agroalimentaire</b>	Participer au développement du secteur agroalimentaire.	-Entreprises privées. -Particuliers. -Entreprises d'économie sociale.	-La recherche et le développement. -Le développement de produits. -Les infrastructures. -L'équipement. -La participation aux fonds de démarrage et de fonctionnement.	Les projets sont évalués par rapport à leur respect du but du fonds.	
<b>Économie sociale</b>	Améliorer et consolider l'économie sociale.	Entreprises d'économie sociale.	-La formation. -Le réseautage.	Les projets sont évalués par rapport à leur respect du but du fonds.	